

Séance du 11 avril 2011

Le onze avril deux mille onze, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 04 avril 2011

Date d'affichage : 19 avril 2011

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène - Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Mme L'ORPHELIN, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Compte Administratif (CA) 2010 Budget « Ordures Ménagères » (reçu le /04/2011)

Le CM approuve à l'unanimité le CA Budget « Ordures Ménagères » du Maire, pour l'exercice 2010, qui laisse apparaître un excédent global de clôture de 2 149.02 €.

II. Budget Primitif 2011 Budget « Ordures Ménagères » (reçu le /04/2011)

Le CM approuve à l'unanimité le budget « Ordures Ménagères » 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 27 849 € pour la section d'exploitation ; l'investissement étant inexistant.

L'excédent de clôture de l'exercice 2010 de 2 149 € sera affecté en recette d'exploitation.

III. Redevance Ordures Ménagères année 2011 (reçu le 19/04/2011)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir le montant de la redevance Ordures Ménagères à 92 € pour l'année 2011.

Cette redevance est due aussi bien pour les résidences principales que secondaires. En cas de déménagement, elle sera calculée au prorata temporis.

IV. Budget annexe « Ordures Ménagères » : ripper (reçu le 19/04/2011)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que le budget annexe « Ordures Ménagères » va rembourser au budget communal, le temps passé par l'employé communal au ramassage des ordures ménagères.

Cette somme est fixée à 2 500 € pour l'année 2011.

V. Compte Administratif (CA) 2010 Budget « Assainissement » (reçu le /04/2011)

Le CM approuve à l'unanimité le CA Budget « Assainissement » du Maire pour l'exercice 2010, qui laisse apparaître un excédent global de clôture de 10 358.86 €.

VI. Budget Primitif 2011 Budget « Assainissement » (reçu le /04/2011)

Le CM approuve à l'unanimité le Budget « Assainissement » 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 43 840 €, soit 22 154 € pour la section d'exploitation et 21 686 € en investissement.

L'excédent de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2010 de 1 555 € reste affecté en recette d'exploitation ; celui de 8 803 € en investissements sera affecté en recette d'investissement.

VII. Compte Administratif (CA) 2010 Budget « Lotissement Le Bois Hébert » (reçu le /04/2011)

Le CM approuve à l'unanimité le CA Budget « Lotissement Le Bois Hébert » du Maire pour l'exercice 2010, qui laisse apparaître un excédent global de clôture de 12 615.64 €.

VIII. Budget Primitif 2011 Budget « Lotissement Le Bois Hébert » (reçu le /04/2011)

Le CM approuve à l'unanimité le Budget « Lotissement Le Bois Hébert » 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 107 969 €, soit 75 969 € pour la section de fonctionnement et 32 000 € en investissement.

L'excédent de clôture de 2010 de 12 616 € est affecté en recette de fonctionnement.

IX. Compte Administratif (CA) 2010 Budget « Lotissement La Bretonnière » (reçu le /04/2011)

Le CM approuve à l'unanimité le CA Budget « Lotissement La Bretonnière » du Maire pour l'exercice 2010, qui laisse apparaître un déficit global de clôture de 5 088.61 €.

X. Budget Primitif 2011 Budget « Lotissement La Bretonnière » (reçu le /04/2011)

Le CM approuve à l'unanimité le Budget « Lotissement La Bretonnière » 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 252 767 €, soit 125 089 € pour la section de fonctionnement et 127 678 € en investissement.

Le déficit de clôture de 2010 de 5 089 € est affecté en dépense d'investissement.

XI. Compte Administratif (CA) 2010 Budget « Communal » (reçu le /04/2011)

Le CM approuve à l'unanimité le CA Budget « Communal » du Maire pour l'exercice 2010, qui laisse apparaître un excédent global de clôture de 71 792.09 €.

XII. Budget Primitif 2011 Budget « Communal » (reçu le /04/2011)

Le CM approuve (par 12 voix pour, 2 contre et une abstention) le Budget « Communal » 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 121 071 €, soit 330 797 € pour la section de fonctionnement et 790 274 € en investissement. Les trois conseillers qui n'approuvent pas le budget communal en contestent les recettes d'investissement (utilisation du PAP)

L'excédent de clôture 2010 de la section de fonctionnement de 113 448 € est affecté comme suit : 7 592 € en recette de fonctionnement et 41 657 € en dépense d'investissement.

XIII. Subvention au Budget Annexe « Assainissement » année 2011 (reçu le 19/04/2011)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 626 € au budget annexe « Assainissement », afin d'équilibrer sa section d'exploitation pour l'exercice 2011.

XIV. Taux des impôts locaux année 2011 (reçu le 19/04/2011)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle n'envisage pas une augmentation des taux pour 2011.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts locaux en 2011.

Pour 2011, et suite à la réforme de la taxe professionnelle, les taux rebasés seront donc de :

- Taxe d'Habitation : 12.17 %
- Taxe Foncière Bâti : 11.77 %
- Taxe Foncière non Bâti : 25.38 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (ex TP) : 14.80 %

XV. Comptes de Gestion du Receveur Municipal (reçu le /04/2011)

Le CM, à l'unanimité, approuve les Comptes de Gestion (Budget Communal, Ordures Ménagères, Assainissement, Lotissements Le Bois Hébert et La Bretonnière) de Mme FILLATRE, Receveur Municipal pour l'exercice 2010 et déclare qu'ils n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

XVI. Remplacement à l'Agence Postale Communale (reçu le 19/04/2011)

Mme le Maire expose qu'il est indispensable de maintenir l'ouverture de l'Agence Postale Communale pendant les congés de l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise :

- Le remplacement de Mme AUFFRET Vanessa, adjoint administratif de 2^{ème} classe, pendant ses congés le 15 avril 2011 d'une part, et du 26 au 29 avril 2011 inclus d'autre part, dans la limite de 11 heures 30 minutes hebdomadaires ;

- Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce remplacement (contrat avec le Centre de Gestion de la Manche, etc.)

XVII. Location du logement 1, Les Ecoles (reçu le 19/04/2011)

Mme le Maire expose que le logement sis 1, Les Ecoles est vacant depuis le 28 février 2011, du fait du départ de Mme MOULIN.

Après examen des dossiers de candidature en commission, Mme le Maire propose le dossier de M. et Mme GOEURY Nicolas.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la commission et de louer ce logement à M. et Mme GOEURY Nicolas à compter du 1^{er} juin 2011. Le loyer sera de 470 € par mois et révisable chaque année à la date anniversaire d'entrée dans les lieux. Une caution égale à un mois de loyer (soit 470 €) sera également demandée. Un bail et un état des lieux seront établis.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer tout document concernant cette location.

Remarque : Sur les 8 dossiers reçus seules 3 familles correspondaient aux critères attendus (plusieurs enfants).

XVIII. Affaire MOULIN

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle est invitée à comparaître le 20 mai prochain, devant le Tribunal d'Instance de Coutances, suite à la requête de Mme MOULIN (indemnisation à hauteur de 50 % des 4 derniers mois de loyer).

Mme le Maire a pris contact avec l'assistance juridique de GROUPAMA et avec l'association des Maires Ruraux.

XIX. Affaires diverses

- M. LEMERRE demande si, lors de la visite du Cercle de l'Amitié de Montbray le 25 juillet prochain, il pourrait être envisagé un pique-nique sous le préau de l'école en cas de pluie. Mme le Maire propose qu'ils disposent des salles communales.

- M. LEMERRE demande quelle utilisation est ou sera faite de la parcelle communale route de Cametours. Etant donné qu'elle est laissée à l'abandon, le Conseil accepte la proposition de M. Roland LEMONNIER : il pourra en disposer gracieusement pour ses chevaux jusqu'à nouvel ordre.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Marylène HENRY	La Secrétaire, Pierrette L'ORPHELIN
Pierre BOURGE	Malika LEDOUX
Bruno CORON	Henri DUPONT
Bernard PATIN	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT	Mireille LEVALLOIS
Erik DUFORT	Eugène LEMERRE
Henri LEROUXEL	Noël BOURDON
Michel PACARY	